

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON

016-211600952-20250512-2025_18-ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE B 451
Reçu le 21/05/2025

Séance du 12 mai 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 5 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai, à dix heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : Brigitte VERGEZ

2025.18 ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE B 451

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la parcelle de terre (pré) cadastrée B 451, d'une contenance de 237m², située « Les Chenevières », en zone naturelle a été vendue le 29/06/2023 sans, qu'au préalable, nous ayons été informés puisqu'elle n'a pas été identifiée « emplacement réservé » sur le PLUi.

Cette parcelle est de nouveau en vente sur un site en ligne dédié aux petites annonces.

Ladite parcelle présente un intérêt pour le stationnement des véhicules des promeneurs sur sa partie haute ou comme aire de retournement des véhicules de ramassage des ordures ménagères ou de lutte contre les incendies. Elle donne également, un accès direct, au bras du fleuve.



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr

Pour l'ensemble de ces raisons, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

l'unanimité des membres présents
B45-DE
Reçu le 21/05/2025

DECIDE de l'acquisition par la Commune, de la parcelle cadastrée B 451 d'une superficie de 237m², située lieudit « Les Chenevières », appartenant à Monsieur TERRYN Cyril et Madame BORIE Sabine, demeurant 14 place CAIL 791110 CHEF-BOUTONNE,

- PRECISE que le prix d'achat est fixé à 2 900€ (deux mille neuf cent euros), majorés des frais notariés à la charge de la Commune,
- DECIDE de charger l'Etude Notariale, SELARL PROUST & Associés 79 avenue de Korb 16230 Mansle Les Fontaines, de la rédaction de tous les actes et annexes en découlant,
- DECIDE d'autoriser, Madame Le Maire, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition,
- DECIDE de prévoir, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 21 mai 2025.

Le Maire
Martine MAINGUET



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr